

## Commune d'AOSTE

B.P. n°8  
38490 AOSTE

### COMPTE RENDU de SEANCE DU 11 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le onze avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aoste, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roger MARCEL, Maire.

**Date de convocation :** 07 avril 2008.

**Présents :** M. MARCEL, Mme GAILLARD, MM. ANDRE, BLANC, Mme CHANROND, MM. MICOUD, GUIGUET, Mme NEGRO, M. BONNEHORGNE, Mme GAUTIER, MM. CARRIOT, JOST, Mmes MOINE, DEWILDE, DA SILVA, FILY et M. BATON.

**Absents excusés :** Mme CAILLIAU Nadia (pouvoir à Mme GAUTIER), M. PERROD Pierre (convoqué SIVU Pont, pouvoir M. MARCEL).

**Secrétaire de séance :** Mme GAUTIER Alexandra.

Mme CHANROND, Adjointe, demande à ce que le compte rendu de la séance du 28 mars 2008 soit complété concernant la question de l'accès du lotissement le Clos de la Chapelière qui se trouve régulièrement inondé et qui déborde sur la route des Champagnes. La Commune réalise les démarches nécessaires afin de résoudre ce problème de sécurité.

Le Compte rendu de la séance du 28 mars 2008, ainsi complété, est approuvé à l'unanimité.

### DETERMINATION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer de la façon suivante les taux des trois taxes directes locales au titre de l'année 2008 :

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Taxe d'Habitation (TH)       | 4,64 % (taux inchangé par rapport à 2007)  |
| Taxe Foncier Bâti (TFB)      | 10,37 % (taux inchangé par rapport à 2007) |
| Taxe Foncier non Bâti (TFNB) | 32,11 % (taux inchangé par rapport à 2007) |

Soit un produit global assuré de 401 134,00€

### AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2007

Le résultat de clôture d'investissement en déficit de 171 829,31€ doit faire l'objet d'une reprise en investissement au D001 (Déficit d'investissement reporté N-1). Le résultat de clôture en fonctionnement excédentaire de 675 967,42€ pourra être affecté en report à nouveau en section de fonctionnement pour une part, et d'autre part assurer le financement en investissement.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2007 de la façon suivante :

- 1) Compte R1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé pour 425 000.00 €
- 2) Ligne R002 : Résultat de fonctionnement reporté pour 250 967.42 €

## **BUDGET PRIMITIF 2008**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les travaux et les propositions de la Commission des Finances chargée de la préparation du Budget Primitif 2008. Il rappelle, en outre, les principaux points forts détaillés par chapitre budgétaire de la préparation budgétaire et invite l'Assemblée à délibérer à ce sujet (article L. 2312-1 et suivants du CGCT). Une discussion s'engage au sujet des prévisions budgétaires pour l'année 2008.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions et adopte le Budget Primitif 2008 en équilibre en recettes et en dépenses avec la répartition suivante :

|                           |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| Section de Fonctionnement | <b>2 027 576.00 €</b> |
| Section d'Investissement  | <b>2 067 430.00 €</b> |

Etant ici précisé que les antérieurs, les restes à réaliser de l'exercice 2007 et l'affectation des résultats sont inclus dans ces chiffres.

**SEANCE LEVEE A 21H25**